

DEPARTEMENT

CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT  
LA ROCHELLE

## ARRÊTÉ N° 2026-RH-026

Portant délégation de signature pour autorisation d'engagement  
À Madame Ingrid BELLINEAU

Le Maire de la commune de Puilboreau ;

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les fonctions assurées par **Madame Ingrid BELLINEAU**, agent de la commune de Puilboreau, en qualité de Directrice Finances ;

Considérant qu'il est nécessaire au bon fonctionnement du service d'autoriser **Madame Ingrid BELLINEAU** à engager certaines dépenses ;

## ARRÊTE

## ARTICLE 1 :

**Madame Ingrid BELLINEAU**, Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, reçoit délégation de signature en matière d'engagement financier à partir du 30 mars 2026 et pendant toute la durée d'exercice de ses fonctions.

**Madame Ingrid BELLINEAU** est ainsi autorisée à signer des bons de commande ou devis dans la limite de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) TTC pour chaque engagement.

## ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée et transmise au comptable public.

Fait à PUILBOREAU,  
le 30 mars 2026

Le Maire,

Didier PROUST



*[Handwritten signature of Didier Proust]*

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le .....*30/03/2026*.....Signature de l'agent :

*[Handwritten signature of the agent]*